

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 1 OCTOBRE 2012.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille douze, le premier du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du vingt-six septembre 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : Agnès KIEFFER, Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, Patrice WALTISPERGER, François BERINGER, Philippe HEID, Agnès MATTER-BALP, Fabienne STICH, Christophe BITARD, Bernard BRUN, Jean GOETZ, Mario HEGY, Cyrille LHUILLIER, Florent OTT, Pierre RENTZ, François WASSMER.

Membre(s) absent(s) : M. Frédéric GOETZ et M. Eric MICHELAT.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : M. Frédéric GOETZ et M. Eric MICHELAT.

Secrétaire de séance : M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, Responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach, excusée.
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à la presse locale.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures et aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 10 Septembre 2012
2. Centrale Nucléaire de Fessenheim : Annonce du Président François Hollande
3. Maîtrise d'ouvrage déléguée :
 - 3.1 Munchhouse : Aménagement du carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim – Validation de l'Avant-Projet
 - 3.2 Roggenhouse : Amélioration de la fonctionnalité et mise aux normes accessibilité handicapés de la Mairie – Lot 13 Carrelage Faïence : Acte de sous-traitance
4. Ressources humaines
5. Divers (Salon de l'Artisanat et des Métiers, enseignement du sport à l'école, coopération transfrontalière...)
6. Informations

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 10 septembre 2012

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2012 est approuvé sans observation.

2. Centrale Nucléaire de Fessenheim : Annonce du Président François Hollande

Rapporteurs : M. André ONIMUS, Président et Fabienne STICH, déléguée communautaire.

Lors de l'ouverture de la conférence environnementale, le 14 septembre dernier, M. François HOLLANDE, Président de la République, a annoncé la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim pour fin 2016.

M. André ONIMUS, Président de la communauté de communes, réitère son inquiétude et son étonnement quant à cette décision au regard des avis rendus par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) sur le réacteur N°1 et à l'issue des stress tests. Il craint les conséquences économiques et fiscales qu'entraînerait la mise à l'arrêt de la production du site nucléaire.

Certes, la communauté de communes est consciente de la contribution forte de la centrale nucléaire à la fiscalité locale. En conséquence, l'intercommunalité a une approche très prudente en matière de dépenses, notamment celles de fonctionnement. Par ailleurs, depuis plusieurs années, les investissements sont massivement réalisés dans la politique de développement économique (création de zones d'activités économiques, construction d'une pépinière d'entreprises, animation économique...).

L'objectif prioritaire reste la défense du site nucléaire, pourvoyeur de milliers d'emplois et dynamiseur du tissu économique local. Des actions ciblées seront menées pour montrer la détermination des élus locaux.

En cas de fermeture, des compensations financières devront être négociées avec l'Etat pour préserver le dynamisme économique du territoire.

Mme Fabienne STICH rappelle que le candidat à la présidentielle François HOLLANDE s'était engagé à former un groupe de travail technique pour travailler sur cette mesure avec les élus locaux et les représentants des salariés de la centrale.

Elle fait ensuite le compte-rendu de la dernière réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS). Elle informe que tous les travaux demandés par l'ASN à EDF pour renforcer la sécurité du site seront tous entrepris.

Enfin elle se réjouit également du soutien apporté par des maires allemands des communes de la bande rhénane à la poursuite de l'activité de la centrale nucléaire.

Il est proposé de réitérer le soutien à l'exploitant de la centrale nucléaire de Fessenheim et de demander la poursuite de l'activité en toute sécurité.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Réitère son soutien à l'exploitant de la centrale nucléaire de Fessenheim

Demande la poursuite de l'activité en toute sécurité.

3. Maîtrise d'ouvrage déléguée :

3.1 Munchhouse : Aménagement du carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim – Validation de l'Avant-Projet

Rapporteur : M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Par délibération du 4 juin 2012, le conseil communautaire a attribué la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération de l'aménagement du carrefour RD47 I et de la rue d'Ensisheim à Munchhouse au bureau d'études BETIR Ingénierie.

En concertation avec la commission de travaux de la commune de Munchhouse, un avant-projet a été proposé par le maître d'œuvre. Les grandes lignes en sont données (voir **annexes**).

Le coût global des travaux (Lot n°01 – Voirie ; Lot n°02 – Réseaux secs) est estimé à 224.812,36 € TTC.

Il est proposé d'approuver cet avant-projet et de prévoir les crédits nécessaires à cette opération par une décision modificative de crédit.

Suite à l'exposé de M. Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve l'Avant-Projet comme présenté en annexes

Décide de prévoir les crédits nécessaires à cette opération par une décision modificative de crédit.

3.2 Roggenhouse : Amélioration de la fonctionnalité et mise aux normes accessibilité handicapés de la Mairie – Lot 13 Carrelage Faïence : Acte de sous-traitance

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Par délibération du conseil communautaire du 28 novembre 2011, l'entreprise MULTISOLS a été déclarée adjudicataire du lot n°13 « Carrelage Faïence » pour un montant de 9.884,69 € T.T.C.

A ce stade des travaux, l'entreprise MULTISOLS propose un sous-traitant à paiement direct pour des travaux de carrelage. Il s'agit de la société POLYCARRELAGE d'Horbourg-Wihr.

Conformément au Code des Marchés Publics, le Pouvoir Adjudicateur est amené à accepter la demande de sous-traitance, la nouvelle répartition des paiements et les conditions de paiements comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant initial du marché TTC	Nouveau montant du marché après répartition en € TTC
13	Carrelage Faïence	MULTISOLS	COLMAR	9.884,69 €	7.731,89 €
	Sous-traitant à paiement direct n°1	POLYCARRELAGE	HORBOURG - WIHR	0 €	2.152,80 €
Commentaires : Acte de sous-traitance à paiement direct n°1- Lot n°13 relatif aux travaux de carrelage.					

Il est proposé d'accepter les éléments précités.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Accepte la proposition de sous-traitance de l'entreprise MULTISOLS

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de sous-traitance et toutes les pièces y relatives.

4. Ressources humaines

4.1. Renouvellement de contrats à durée déterminée

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 alinéa 4 ou 5 ;

Attendu qu'aux termes de l'article 3 de la loi du 26.1.1984, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non titulaires :

- Al. 4 : lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

Vu les besoins des services et la nature des fonctions précisées lors de l'embauche des agents contractuels,

Vu la nécessité de poursuivre les missions engagées et la qualité du travail réalisé par deux agents contractuels dont les contrats arrivent à terme au courant du dernier trimestre 2012, il est proposé de renouveler ces Contrats à Durée Déterminée (CDD) comme suit :

- Chargée de mission affaires scolaires et transfrontalières : renouvellement du contrat arrivant à échéance le 4 décembre 2012 pour une nouvelle période d'un an, rémunérée par référence à l'indice brut 299 avec attribution du régime indemnitaire.
- Gestionnaire patrimoine : renouvellement du contrat arrivant à échéance 1 janvier 2013 pour une nouvelle période d'un an, rémunéré par référence à l'indice brut 529 avec attribution du régime indemnitaire.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise M. le Président à renouveler les Contrats à Durée Déterminée de ces deux agents avec prise d'effet aux termes de leurs contrats respectifs et conditions définies ci-dessus,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tout document y relatif, notamment les contrats de travail, le cas échéant.

Dits que les crédits nécessaires sont prévus du Budget Primitif 2012.

4.2 Revalorisation salariale

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Il est proposé de revaloriser le niveau de rémunération de deux agents, à savoir :

- Responsable du pôle technique en le rémunérant par référence au 7^{ème} échelon du grade d'attaché territorial indice brut 588.
- Directeur général des services en le rémunérant par référence à l'échelon 6 du grade de directeur indice brut 935.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise la revalorisation salariale de ces deux agents à compter du 1er octobre 2012.

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tout document y relatif.

Dits que les crédits nécessaires sont prévus du Budget Primitif 2012.

4.3 Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2012 se compose comme suit :

Grade ou emploi	Effectifs budgétaires au 01.10.2012	Effectifs pourvus au 01.10.2012	Dont temps non complet	Dont temps partiels
FILIERE ADMINISTRATIVE + ANIMATION				
Directeur	1	1		
Attaché principal	1	1		1
Attaché territorial	2	2		
Rédacteur territorial	4	3		1
Adjoint Administratif 1ère classe	1	1		
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	2	1		
Adjoint d'Animation 2ème classe	1	0		
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise principal	1	1	1	
Adjoint technique de 2ème classe	1	1	1	
Total général	14	11	2	2

L'effectif global des employés de la communauté de communes se compose de 11 agents, dont 9,7 ETP (équivalents temps plein). Deux agents sont en disponibilité : un adjoint administratif de 2^{ème} classe depuis 2004, un adjoint d'animation de 2ème classe depuis juillet 2012 (pour trois ans).

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Adopte le nouveau tableau des effectifs ci-dessus.

4.4 Complémentaires santé et prévoyance des agents territoriaux.

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Le cadre juridique de l'action des collectivités locales en matière de protection sociale des agents a été profondément modifié par la loi de modernisation de la Fonction Publique du 2 février 2007. Les modalités pratiques de cette intervention ont été précisées par décret du 8 novembre 2011 et tout récemment par la circulaire du 25 mai 2012.

Les principes du nouveau dispositif :

Les collectivités locales peuvent participer aux dépenses de protection sociale complémentaire des agents (santé mais aussi prévoyance).

- Le risque « santé » couvre les risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité et garantissent le remboursement des frais médicaux non couverts par la Sécurité Sociale,
- Le risque « prévoyance » couvre les risques liés à l'incapacité de travail (au minimum la compensation de la diminution ou de la perte du traitement), les risques liés à l'invalidité et au décès et garantissent la perte de revenus consécutive à ces risques.

Cette participation doit prendre la forme d'un montant unitaire par agent (et non plus d'un pourcentage du montant de la cotisation). Ce montant peut être modulé suivant des critères sociaux.

Les modalités de cette participation sont :

- la labellisation : versement direct de la participation à l'agent, à condition qu'il souscrive un contrat labellisé (contrats sélectionnés nationalement sur des critères de solidarité).
- la convention de participation : la collectivité sélectionne un contrat et verse sa participation au prestataire pour les agents qui adhèrent à ce contrat.

M. le Président précise également que l'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

Le Centre de gestion du Haut-Rhin se propose de mettre en concurrence divers prestataires afin d'aboutir à la conclusion d'une convention de participation, dans le domaine uniquement de la prévoyance, laissant ainsi à la collectivité le soin de gérer le risque de santé.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de donner mandat à ce dernier de signer cette convention avec le prestataire retenu après mise en concurrence,

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2013,

Déterminera ultérieurement le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité après avoir pris l'attache des différentes communes membres.

5. **Divers (Salon de l'Artisanat et des Métiers, enseignement du sport à l'école, coopération transfrontalière...)**

Salon de l'Artisanat et des Métiers : MM. André ONIMUS, François BERINGER et Patrice WALTISPERGER remercient les élus ainsi que l'ensemble du personnel communal et intercommunal pour leur implication dans l'organisation de cette manifestation qui s'est déroulée à Blodelsheim le week-end dernier. Cette fête des savoir-faire fût une très belle réussite. Les exposants sont satisfaits de leur participation. Par courrier, ces derniers mais aussi les partenaires techniques et financiers ainsi que les prestataires intervenants seront chaleureusement remerciés. Environ 5 000 visiteurs se sont rendus au salon.

Enseignement du sport à l'école : Mme Agnès KIEFFER présente la synthèse de la réunion de rentrée du 14 septembre 2012 en présence de l'inspection académique et de l'ensemble des directeurs d'école. M. Nicolas WENTZ y est intervenu pour présenter la démarche du GERPLAN transfrontalier. Toutes les classes bénéficient de créneaux piscine et gymnase. Les différentes actions pédagogiques et sportives ont été présentées. Le 25 septembre dernier a eu lieu la journée du sport scolaire au complexe sportif de Fessenheim. 200 élèves des écoles primaires du territoire ont pu en bénéficier en participant à divers ateliers (escalade, unihockey, trottinette, tir à l'arc, jeux collectifs).

Coopération transfrontalière : lors du dernier comité directeur, les membres du GLCT ont décidé de s'entourer d'un assistant à maître d'ouvrage pour analyser les 4 offres déposées pour le projet de centre de ressources et de documentation. Ils ont également décidé de porter la cotisation INFOBEST à 3 000 €. Dans le cadre du 50^{ème} anniversaire du traité de l'Elysée, une manifestation transfrontalière de type « Soirée de Gala » sera organisée le 22 juin 2013.

Le prochain comité directeur du GLCT se tiendra le 8 novembre 2012 à Eschbach (Allemagne).

Piscine de Fessenheim : le collectif « Sauver la piscine » sera reçu à la communauté de communes en novembre prochain.

La prochaine réunion de la commission piscine se tiendra le 18 octobre 2012.

Fusion du Syndicat Mixte du SCOT et du syndicat Mixte du Pays « Rhin Vignoble-Grand Ballon » : par arrêté préfectoral du 28 septembre 2012, le Préfet du Haut-Rhin arrête le projet de périmètre de fusion des Syndicats Mixtes du SCOT et du Pays Rhin Vignoble-Grand Ballon. La notification devrait suivre dans les prochains jours. La communauté de communes pourra émettre un avis dans un délai de 3 mois. A défaut de délibération, la décision est réputée favorable. A défaut d'accord entre les organes délibérants, chaque membre sera représenté par deux délégués titulaires et le nouveau syndicat exercera l'ensemble des compétences exercées par les syndicats fusionnés.

Le prochain comité directeur du SCOT RVGB se tiendra le 17 octobre à Ensisheim.

Assemblée Des Communautés de France (ADCF) : pour mémoire, par délibération du 4 juin 2012, le conseil communautaire autorisait le déplacement d'une délégation de 6 personnes les 3, 4 et 5 octobre 2012 à Biarritz et la prise en charge des frais d'inscription, de déplacement, de restauration et d'hébergement.

Il s'agissait de MM. François BERINGER, André ONIMUS, Frédéric GOETZ, Fabrice KRIEGER, Henri MASSON et François WASSMER. M. François WASSMER sera remplacé par Mme Emmanuelle PARANT.

Le conseil en prend acte.

6. Informations

AMHR : la prochaine réunion d'information aura lieu le 13 octobre 2012 à Sainte-Croix-en-Plaine.

UP Regio : l'assemblée générale de l'association se tiendra le 17 octobre 2012 à Ottmarsheim.

Pays RVGB : la prochaine réunion de la commission du Plan Climat aura lieu le 10 octobre 2012 à Guebwiller.

Le prochain comité de pilotage du Plan Climat se réunira le 23 octobre 2012 à Ensisheim.

CNPE : la réunion semestrielle d'information et d'échange avec les élus français et allemands se tiendra le 15 octobre 2012 à Fessenheim.

Syndicat Mixte « Les Molènes » : le prochain comité directeur aura lieu le 3 octobre 2012 à Bantzenheim.

Tour de table :

Mme Agnès KIEFFER : fait le point sur les sorties organisées par le service culturel de la communauté de communes. Elle rappelle qu'elle participe aux réunions de travail de l'office de tourisme du Pays de Brisach. La prochaine réunion se tiendra le 29 octobre 2012 à Volgelsheim.

Elle fait état de la demande de subvention de l'association de promotion hôtelière du canton d'Ensisheim dans le cadre de l'organisation de leur manifestation « Père Noël en moto ». Pour mémoire, 1 200 € sont inscrits au Budget primitif pour cette opération.

M. Pierre RENTZ : signale une vitre cassée sur le pont de la Hardt.

M. Fabrice KRIEGER : remercie les élus pour les décisions prises concernant les points ressources humaines.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 21h30.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 10 Septembre 2012
2. Centrale Nucléaire de Fessenheim : Annonce du Président François Hollande
3. Maîtrise d'ouvrage déléguée :
 - 3.1 Munchhouse : Aménagement du carrefour RD47 I et de la rue d'Ensisheim – Validation de l'Avant-Projet
 - 3.2 Roggenhouse : Amélioration de la fonctionnalité et mise aux normes accessibilité handicapés de la Mairie – Lot 13 Carrelage Faïence : Acte de sous-traitance
4. Ressources humaines
5. Divers (Salon de l'Artisanat et des Métiers, enseignement du sport à l'école, coopération transfrontalière...)
6. Informations

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		Procuration à Agnès MATTER-BALP
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		
M François BERINGER	Assesseur		
M Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire		
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M Cyrille LHUILLIER	Conseiller communautaire		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		Procuration à Henri MASSON
M Florent OTT	Conseiller communautaire		
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		